

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 22/11/2021

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

### **Séance des 16, 17, 18 et 19 novembre 2021**

**2021 DAC 63** Convention triennale tripartite relative aux subventions d'investissement des théâtres privés avec l'Association pour le soutien du théâtre privé et l'État (DGCA – Ministère de la Culture).

**Mme Carine ROLLAND, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 2 novembre 2021, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention tripartite triennale entre l'État, la Ville de Paris et l'Association pour le Soutien du Théâtre Privé relative aux subventions d'investissement des théâtres privés ;

Sur le rapport présenté par Mme Carine ROLLAND au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention triennale relative aux subventions d'investissement/équipement des théâtres privés pour la période 2022-2024 avec l'Association pour le soutien du théâtre privé et l'État (DGCA – Ministère de la Culture).

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**